

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 30 AVRIL 2019**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trentième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Absences motivées : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Suzanne Boulais, maire de Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1892-04-19    Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1893-04-19    Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 2 avril 2019 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

1.1            **Schéma d'aménagement et de développement**

CAPV2019-04-30

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Règlement 403-04**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 403-04 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement révisé les définitions de cave, étage, rez-de-chaussée, sous-sol et vide sanitaire.

**B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2019-185-13**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2019-185-13 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les limites de trois zones situées entre la rue Saint-Joseph, le rang de la Montagne, la rue Bessette et l'Avenue du Curé-Dupuis. Le tout situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 555**

**A.1 Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement en vue de l'adoption du règlement 555 de sorte à retirer les secteurs endigués de la plaine inondable.

**A.2 Projet de règlement**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 555 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à retirer les secteurs endigués de la plaine inondable.

**A.3 Document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités d'Henryville, Lacolle, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Venise-en-Québec devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 555.

**A.4 Commission de consultation - Nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent que les membres du comité schéma d'aménagement, soit MM. Réal Ryan, Alain Laplante, Luc Mercier, Martin Thibert de même que Mmes Suzanne Boulais et Renée Rouleau constituent la commission de consultation relative au règlement 555.

**A.5 Consultation publique - Date**

Les membres du comité administratif recommandent que la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 555 soit fixée au 12 juin 2019, 17h30, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) TCPM - Règles encadrant les milieux humides et hydriques**

Un projet de résolution est déposé en vue d'appuyer les démarches de la Table de concertation des préfets de la Montérégie et plusieurs MRC du Québec afin d'obtenir des éclaircissements quant à l'application des règles encadrant les milieux humides et hydriques. M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime son désaccord relativement à l'adoption d'une telle résolution et transmettra une proposition modifiée.

**B) Municipalité de Saint-Valentin - Modification**

Il est mentionné qu'une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement a été transmise par le conseil de la municipalité de Saint-Valentin relativement aux usages autorisés en zone agricole. Des renseignements supplémentaires ont été demandés au cours des dernières semaines à la municipalité et le dossier est toujours à l'étude puisqu'ils n'ont été reçus que le 29 avril 2019.

**C) Mme Teresa Gagnon - Demande d'aide**

Faisant suite au dépôt d'un document par Mme Teresa Gagnon lors de la séance ordinaire du 10 avril 2019, les membres du comité administratif demandent l'acheminement d'une lettre à l'effet d'informer madame Gagnon qu'il est impossible pour la MRC de contribuer financièrement ou d'intervenir dans le cadre du processus judiciaire qui l'oppose au gouvernement du Québec.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Ententes sectorielles de développement - Délégation**

**CONSIDÉRANT** la conclusion d'ententes sectorielles sur le développement intervenues entre différents ministères et la MRC du Haut-Richelieu, le tout relativement à la concertation régionale, au secteur bioalimentaire et à l'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la nomination d'un délégué afin de siéger au sein de différents comités de gestion, jurys ou de tout autre comité à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE;**

1894-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le directeur général, Mme Joane Saulnier, afin de siéger au sein des différents comités de gestion, jurys ou tout autre comité dans le cadre de la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement pour lesquelles elle est signataire, soit :

- L'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;
- L'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets structurants 2018-2021;
- L'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2018-2021 dans la région administrative de la Montérégie.

ADOPTÉE

CAPV2019-04-30

## **2.2 Piste cyclable Montréal/Montérégie/Cantons de l'Est - Rencontre**

Les membres du comité administratif rencontrent M. Martin Chamberland, mandaté par Tourisme Montérégie pour le suivi sur le territoire de la Montérégie, Mme Lucie Lanteigne coordonnatrice de l'initiative, représentante de Tourisme Cantons de l'Est et M. François Trépanier de Tourisme Montérégie concernant le plan de développement de la piste cyclable entre Montréal et les Cantons-de-l'Est déjà existante mais exigeant certaines améliorations mineures pour l'instant.

## **2.3 Renouvellement de licence d'occupation conjointe - Site de Mont-Saint-Grégoire**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a compétence à l'égard de l'implantation, l'entretien et l'opération d'un système de télécommunications par fibres optiques avec équipements opto-électroniques;

**CONSIDÉRANT** la conclusion d'une licence d'occupation conjointe intervenue le 13 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'exercer le droit de renouvellement afin de permettre à la MRC du Haut-Richelieu d'occuper un espace sur la tour et dans l'abri aux fins d'opérer des équipements de télécommunications;

**EN CONSÉQUENCE;**

1895-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le renouvellement de la licence d'occupation conjointe sur le site du mont Saint-Grégoire et qu'à cet effet, autorise le directeur général de la MRC du Haut-Richelieu à procéder aux avis requis;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même la partie V du budget.

ADOPTÉE

## **2.4 FDT - Reddition de compte et rapport d'activités 2018-2019**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2018-2019 du Fonds de développement des territoires (FDT) de même que sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## **2.5 Carrefour Jeunesse-Emploi - Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** l'objectif du programme Place aux jeunes en région visant à favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans en région;

**EN CONSÉQUENCE;**

1896-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPUYER** les démarches du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'obtention d'un financement du programme Place aux jeunes en région;

D'AUTORISER la transmission d'une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

### **3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **3.1 Rapport annuel d'activités AN 1 - 2<sup>e</sup> version**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter la version complète du rapport annuel d'activités de l'an 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, considérant que 2 municipalités n'avaient pu fournir certains renseignements en raison, entre autre, d'un congé pour maladie.

### **4.0 FONCTIONNEMENT**

#### **4.1 Finances**

##### **4.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres du conseil en préparation de la séance ordinaire du 8 mai prochain.

##### **4.1.2 Règlement 550**

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime son désaccord relativement à l'adoption du règlement 550 visant à porter le pouvoir de dépenses des membres du comité administratif de 10 000\$ à 20 000\$. Il est demandé que le dossier soit inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2019.

##### **4.1.3 Règlement 551**

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime son désaccord relativement à l'adoption du règlement 551 visant à porter le pouvoir de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier de 5 000\$ à 10 000\$. Il est demandé que le dossier soit inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2019.

##### **4.1.4 Rapport prévisionnel / État comparatif**

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 8 mai prochain (art. 176.4 du C.M.).

##### **4.1.5 Retard de quotes-parts - Intérêts**

Relativement aux intérêts facturés à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour paiement de quotes-parts en retard, M. Alain Laplante soumet qu'il croyait que le dossier avait été réglé. Des informations seront prises au sein du service des finances de la Ville. À suivre.

##### **4.1.6 Rencontre des arts 29<sup>e</sup> édition - Aide financière**

1897-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 29<sup>e</sup> édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant son logo de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

**4.1.7 Procédures portant sur la réception et l'examen des plaintes vs Octroi de contrat (100 000\$ et plus)**

Le directeur soumet qu'avant le 25 mai 2019, toutes les municipalités et MRC du Québec doivent adopter une procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution des contrats (100 000\$ et plus). Le projet de Politique sera transmis aux membres du conseil en prévision de son adoption le 8 mai 2019.

**4.1.8 MMQ - Portefeuille d'assurances 2019-2020 - Renouvellement**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le renouvellement du portefeuille d'assurances détenu auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et ce, pour le terme 2019-2020 (39 508,00\$, TVQ de 9% incluse).

**4.2 Divers**

**4.2.1 Fin de période de probation**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Claudie Turcotte, secrétaire, a satisfait les attentes au cours de sa période de probation;

**EN CONSÉQUENCE;**

1898-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme la fin de la période de probation de Mme Claudie Turcotte, secrétaire.

ADOPTÉE

**4.2.2 Comité Défi-Parité - Projet de politique d'égalité**

M. Alain Laplante demande de retransmettre le projet de politique d'égalité de la MRC du Haut-Richelieu préparé par le comité Défi-Parité (Mmes Renée Rouleau, Sonia Vachon, MM. Alain Laplante, Patrick Bonvouloir et Martin Thibert). Il sollicite la collaboration des membres du conseil pour en prendre connaissance préalablement à la séance de travail du 8 mai 2019 de sorte que Mme Jacinthe Dubien, agente de liaison Défi-Parité, pourra principalement répondre aux questions. À cet effet, les membres du conseil seront invités à compter de 18h15 pour permettre de plus amples échanges.

**5.0 COURS D'EAU**

CAPV2019-04-30

**5.1 Cours d'eau Décharge des Vingt, branche 19 - Sainte-Anne-de-Sabrevois**

**5.1.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 19 du cours d'eau Décharge des Vingt située en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**5.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc., le tout en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 19 du cours d'eau Décharge des Vingt et ce, pour un montant total de 53 693,00\$ (taxes en sus).

**5.2 Rivière du Sud-Ouest, branches 37, 38 et 48 - Sainte-Brigide-d'Iberville**

**5.2.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 37, 38 et 48 de la rivière du Sud-Ouest situées en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**5.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc., le tout en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 37, 38 et 48 de la rivière du Sud-Ouest et ce, pour un montant total de 36 972,50\$ (taxes en sus).

**5.3 Rivière du Sud, branches 56, 61 et 63 - Henryville**

**5.3.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 56, 61 et 63 de la rivière du Sud situées en la municipalité d'Henryville.

**5.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc., le tout en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 56, 61 et 63 la rivière du Sud et ce, pour un montant total de 47 320,20\$ (taxes en sus).

**5.4 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Reconstruction de la station Lamoureux**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux de reconstruction de la station de pompage Lamoureux est prévue le 1<sup>er</sup> mai 2019, un rapport d'ouverture sera transmis.

**6.0 VARIA**

CAPV2019-04-30

**7.0** PÉRIODE DE QUESTIONS

**8.0** LEVÉE DE LA SÉANCE

1899-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 30 avril 2019.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier